

Délibération n°2018-01-03b

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	74
Pouvoirs	15
Votants	89

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 12 février 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Jean-Pierre Bodeveix est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Eric Bossaert	à	Philippe Roche	Eric Cheminade	à	Valérie Serrurier
Philippe Exposito	à	Marilou Padilla-Ratelade	Fabienne Garnerin	à	Véronique Bénazet
Annie Gonzales	à	Nathalie Delcouderc-Juillard	Dominique Miermont	à	Serge Guillaume
Laurence Monteil	à	Martine Pannetier	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Daniel Poigneau	à	Maryse Badia	Marie-Hélène Pommier	à	Jean-Paul Bourre
Marc Ranvier	à	Jean Bilotta	Jean-Pierre Saugeras	à	Philippe Brugère
Jean-Michel Taudin	à	Dominique Guillaume			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette), Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich), Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Péneloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

Robert Bredèche, Christine Da Fonseca, Sandra Delibit, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Catherine Lartigaut, Cécile Martin, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Jérôme Valade.

Parc d'activité du Bois Saint-Michel : **Vente du lot n°13 à** **Jean-Christophe Sauviat – Auvergne Elagage**

Le président explique que monsieur Jean-Christophe Sauviat est le gérant de la société Auvergne Elagage. Il assure le nettoyage et le débroussaillage sous les lignes électriques principalement et a repris récemment l'entreprise FROMENT qui installe du sol souple pour les équipements sportifs et scolaires.

Il souhaite acquérir le lot n°13 d'une surface de 2 362 m². Son prix de vente est fixé à 10€ HT/m² soit un montant de 23 620 € HT.

Le président informe que cette personne a pour projet d'implanter son siège social au parc d'activité du Bois Saint-Michel et de construire un bâtiment de stockage de matériels et de garages pour l'entretien de ces véhicules.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente du lot n° 13 du parc d'activité du Bois Saint-Michel dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	89
Pour	89
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 22 février 2018

Le président,
Pierre Chevalier

